

CR de la 11^e réunion du groupe de réflexion sur les municipales du 03/09/2019

Présents : Béa, Gigi, Jean-Pierre, Julien, Manu, Odile, Patrick, Serge, Wilfrid

Ordre du jour

- Déclaration d'Odile
- Questions pratiques (lieu de réunion ? Live ? Jour de réunion ? Date AC ? Mode de présentation en AC ? Plateforme ?)
- Conseil Citoyen

I. Déclaration d'Odile

Odile continue de réfléchir à rejoindre à titre individuel la liste Archipel Citoyen mais cela l'obligera à laisser d'autres activités militantes car elle n'y arrive plus.

Elle ne sera de toute façon plus disponible pour participer aux réunions du groupe de travail mais reste en contact avec lui et poursuivra des échanges sur le programme. Elle participera aussi aux assemblées publiques des GJ.

Elle lance d'ailleurs une question : quel est le pouvoir du maire concernant l'interdiction de l'usage du LBD sur sa commune ? Est-ce un pouvoir juridique effectif ou juste un pouvoir médiatique ?

II. Questions pratiques

A. Lieu de réunion

À partir de la semaine prochaine, nous nous donnerons comme point de rendez-vous la place de la Daurade, devant le Café des Artistes, coté quais.

B. Live ?

Le principe du live n'a pas été retenu pour les réunions car ce mode de diffusion nous semble plus adapté aux réunions de type AC ou AG.

On peut envisager de faire un Skype/[Framatalk](#) ou d'utiliser le téléphone en mode haut-parleur pour ceux qui souhaitent participer mais ne peuvent pas venir. Toutefois, par retour d'expérience en Commission Communication, les échanges sont rarement fluides à cause de problèmes techniques (salle bruyante, connexion internet non stable etc).

L'option d'une captation audio partagée avec tou.te.s n'a pas fait consensus. L'option d'une captation audio non diffusable, qui aiderait uniquement à retranscrire la richesse des débats, a été discutée sans faire consensus. Cette option reste en réflexion.

C. Jour de réunion

Le sondage Framadate place le mardi et le mercredi à égalité. On reste pour le moment sur le mardi notamment parce que la salle n'est pas disponible le mercredi mais cette configuration va évoluer avec la rentrée et notamment suite à l'AG.

D. Date AC

La prochaine Assemblée Citoyenne aura lieu dimanche 15 septembre à la salle des Fêtes de l'Union, 6 bis avenue des Pyrénées, 31240 L'Union. A partir de midi : auberge espagnole. Début de l'Assemblée à 14h.

Ce sera l'occasion pour notre groupe de réflexion de faire une première présentation du travail qui a été mené cet été et de discuter plus largement sur la question des municipales.

E. Mode de présentation en AC du travail mené par le groupe

L'option d'enregistrer une présentation audio a été unanimement rejetée en faveur d'une présentation directe.

La séance de mardi prochain servira à préparer cette présentation et chacun est invité à envoyer avant la réunion ses propositions d'ajouts/ retraits/ améliorations au canevas de base.

F. Plateforme

Critères et définition des besoins :

Le code source de cette plateforme devra être **libre** (donc du code source non propriétaire).

Un code source libre garantit que le code est public dont auditable ce qui assure une meilleure sécurité vis-à-vis des données à caractère personnel. On s'assure également qu'il n'y a pas de porte dérobée qui feraient fuiter des données vers un tiers (pub, gouvernement français ou étranger). De plus, un code source libre est très majoritairement gratuit ou sinon peu onéreux.

Dans une vision à long terme cela veut dire aussi que nous pouvons modifier à la fois l'ergonomie ou ajouter de nouvelles fonctionnalités qui seraient propre à Toulouse sans demander la permission ou payer une société à but lucratif. Comme le code source peut être

partagé sans restriction, cela garantit une pérennité absolue du logiciel alors qu'une société lucrative peut fermer boutique et les accès de la plateforme qui vont avec.

Par ailleurs, nous identifions que cette plateforme devra permettre de :

- Recueillir des initiatives (projet/budget/lois) ainsi que les signatures des citoyens.
- Communiquer sur ces initiatives, par exemple des points de rdv pour la récolte de signature physique
- Débattre sur ces initiatives via la gestion de groupes de travail et de débats en tout numérique mais aussi en présentiel avec tous l'aspect pratique (planning, localisation des salles, pré-inscription etc)
- Prise de décisions sur ces initiatives. Votation avec possibilité de seuil
- Gérer le tirage au sort pour des rôles exécutif ou de contrôle des mandatés. Ou le tirage au sort de projets par exemple.
- Newsletter/notifications pour informer ou rester informé quant à une ou plusieurs initiatives

Cette plateforme devrait être un outil démocratique assez polyvalent pour permettre de s'inscrire sur long terme dans le paysage toulousain. Un outil stable dans le temps dont l'ergonomie est efficace et dont l'interface graphique varie peu sont des critères de succès d'utilisation de cette plateforme.

Un CR des différentes offres de plateforme numérique dédiées à la démocratie sera produit. Pour le moment, ce qui correspond le mieux aux besoins se trouve être la plateforme Decidim : <https://framalibre.org/content/decidim>

Au-delà de l'aspect libre du code source se pose **la question de la stratégie d'hébergement de cette plateforme** (espace sur un ordinateur/serveur qui donne accès à tous à la plateforme).

Les possibilités sont les suivantes :

Auto-hébergement :

Avantages : on ne dépend pas d'un tiers lucratif mais d'un don d'un ou plusieurs particuliers. Si de confiance/compétents nos données sont en sécurité

Inconvénients : Ils peuvent couper l'accès à leur serveur au moindre conflit de personnes et ils ont la responsabilité des sauvegardes en cas de pannes matérielles sinon nous perdrons tout.

Hébergement cloud (ex le plus connu [OVH](#), un meilleur choix probable [02switch](#)):

Avantages : pas de conflit de personnes et l'intégrité des données et les sauvegardes sont garanties.

Inconvénients : l'hébergement est à titre nominatif du coup une seule personne à son nom sur la facture. Cela peut être pallié si le paiement provient d'une structure type association.

Le choix : les hébergeurs ne sont pas tous au même niveau en termes de sécurité contre le piratage (ex vol/destruction des données, déni de service). Si un gouvernement s'en donne les moyens ce genre de fournisseur de service collabore habituellement avec les autorités. Le choix du pays de l'hébergement peut être clé...

Une fois la plateforme déployée sur un serveur se pose **la question de la gestion à la fois des accès à l'hébergeur/nom de domaine ainsi qu'à la plateforme elle-même**. Pour la gestion des codes d'accès on peut imaginer le plébiscite pour initier une toile de confiance (et pourquoi pas ensuite du tirage au sort si trop de personnes). Une fois la toile de confiance initiée quiconque peut demander à être certifié comme humain et de confiance par 3 personnes déjà dans la toile de confiance. Une fois certifié tous le monde est à égalité et dispose des mêmes droits quant à la gestion de l'hébergement et de l'administration de la plateforme.

Au sein des débats qui auront lieu sur la plateforme numérique se pose **la problématique du troll ainsi que la censure**. Une bonne pratique est de segmenter les droits et les rôles. Les administrateurs ne devraient pas s'occuper de modération et inversement. Des modérateurs pourraient être recrutés relativement facilement car ce rôle demande moins de compétences spécifiques que pour l'administration par exemple, on aurait donc une meilleure rotation pour cette charge.

Quand on fait une plateforme ouverte sans exclusive, il y aura en effet des gens qui vont essayer de se l'approprier, des toxiques qui vont entrer. Notre seule force : la mobilisation pour défendre les objectifs de la plateforme. Ils deviendront alors marginaux, des épiphonèmes. Une plateforme ouverte oui, mais ça implique qu'on se batte comme des fous. C'est beaucoup de boulot mais si on veut que ça change, il faut y aller.

Importance de garder le contact physique, la rencontre, les échanges qui nous font évoluer dans nos points de vue et rechercher des consensus.

Aussi : récolter des votations partout, en physique aussi (ronds-points...)

III. Conseil Citoyen

Question quasiment pas traitée vu l'heure.

Toutefois, **présentation d'une idée de support pour permettre une grande souplesse d'organisation des groupes de discussion sur une question**. C'est des cartons, genre menus posés debout sur la table, qui suivent un code couleur par pôle du conseil citoyen (ex : Logement, Transports, Enfance, Santé, ...).

Chaque personne (majeure, habitant la Métropole) qui est volontaire pour organiser un groupe de travail s'inscrit au Conseil Citoyen et obtient un carton avec un numéro pour identifier son groupe de travail.

Elle peut ensuite organiser où et quand cela est pratique pour elle et pour les participants, que cela soit à la terrasse d'un café, dans un jardin public ou une salle municipale. Lorsqu'elle sort le carton, cela veut dire que c'est une réunion officielle qui rentre dans le cadre du Conseil Citoyen (et les passants peuvent leur apporter leurs réflexions dans leur domaine de travail.)

Cette personne ou une personne de son groupe participe aux réunions de tous les groupes de travail de son pôle du Conseil Citoyen afin que les différents travaux soient coordonnés entre eux et pour obtenir des informations sur les enjeux en cours dans leur domaine (grands travaux, orientations budgétaires...)

Aussi : Manu a rencontré Nikki Tremblay à « Toulouse en Libertés » organisé par la Ligue des Droits de l'Homme. Elle a une problématique des quartiers populaires et elle voudrait que les Conseils Citoyens aient un pouvoir décisionnel.

IV. Pour aller plus loin...

Ici, c'est la rubrique post-réunion où on peut rajouter des choses qui ont rapport à l'ordre du jour mais qui n'ont pas pu être traitées ou développées.

A. Liens sur les pouvoirs de police du maire

Modalité d'un arrêté : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/arretes-et-deliberations>

<http://www.eure.gouv.fr/content/download/10449/60764/file/Ordre%2520public.pdf>

En recherche de d'informations plus précises auprès de juristes/ maires.

B. Idées de différents pôles du conseil Citoyen avec quelques pistes de problématiques issues des discussions sur le programme

À titre indicatif, pour lancer le travail : il faut développer, affiner, étayer... Et au final le Conseil Citoyen déciderait de ce qu'il garde ou ce qu'il change comme pôles et comme thématiques selon ses besoins.

Logement :

- Étudiants, seniors, personnes en situation de handicap, SDF
- Accès à la propriété
- Encadrement des loyers ?
- Lutter contre la discrimination au logement pour une mixité sociale
- Lutter contre la gentrification du centre-ville (ex : Arnaud Bernard)
- ...

Transports, mobilité :

- Gratuité des bus ?
- Schéma directeur du vélo
- Comment limiter la place des voitures en ville ?
- Développement des transports en communs locaux (ligne du métro)
- ...

Alimentation :

- Dans les cantines
- Développer les circuits-courts
- Soutien aux commerces de proximité
- ...

Enfance, Jeunesse

- Crèches, écoles, CLAE, centres de loisirs, espaces de jeux extérieurs
- ...

Culture et patrimoine

- Contrôle des subventions
- Propositions d'événements
- ...

Cadre de vie, Environnement

- Agriculture urbaine
- Jardins partagés
- Arbres fruitiers dans la ville
- La Tour d'Occitanie
- ...

Développement économique et Développement durable

- Recycleries
- Subventions aux incubateurs d'innovation sociale
- Contrôle des pratiques et produits de la Mairie
- Développement de relations commerciales avec l'Espagne, la Catalogne, Barcelone
- Développement de relations au niveau régional (valoriser les points forts de la région toulousaine comme capitale de l'Occitanie)
- Développer le tourisme
- Le projet de LGV
- ...

Santé

- Qualité de l'air, de l'eau
- ...

Sécurité

- Police de proximité
- Les manifestations
- ...

Démocratie locale

- Actions d'éducation populaire
- Développement du logiciel libre
- Droit de vote pour les étrangers qui ont travaillé dans la commune depuis 10 ans
- Référendum d'Initiative Citoyenne
- ...

Action sociale

- Alternatives aux maisons de retraites
- ...

Gestion de la Mairie

- Contrôle de l'utilisation de l'argent public
- Traitement des employés municipaux
- Analyse des choix budgétaires, des choix de commandes publiques (à qui, est-ce que les clauses sociales sont respectées ?)
- ...